

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 27 mai (27/05/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 mai, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, M. Robert DUPARC, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Robert POMAREDE (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Georges SEGARD (représenté par Monsieur le Maire), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Monsieur Philippe LERMINEZ), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Madame Marie CAVALIE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Madame SCHATTEL est nommée secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

09 – 27 mai 2021

9. Participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) - 2021

Rapporteur : Madame MATALA.

Considérant que le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne a mis en œuvre un Fonds unique habitat dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement, destiné à traiter dans leur globalité les situations des personnes en difficultés,

Considérant que le financement de ce fonds associe les financeurs institutionnels (Etat, Conseil Départemental, CAF 82, EDF, Engie) et les communes ou communautés de communes, les organismes HLM, les collecteurs du 1 %, les caisses de mutualité agricole et les autres partenaires adhérents à cette démarche,

Considérant la demande de participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) adressée par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 18 mai 2021,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la participation de la commune de Moissac au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) au titre de l'exercice 2021, pour un montant de 3.000 €,

AUTORISE le versement de cette somme sur le compte de la CAF 82 ouvert pour Le Fonds de Solidarité Logement.

Ces crédits, inscrits au BP 2021, seront imputés sur la ligne budgétaire 65733.

Pour copie conforme

Moissac le 28 mai 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :